

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 février 2021, à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin. Cette séance est tenue exceptionnellement à huis clos, par visioconférence, en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-02-11.014

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2021**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-02-11.015

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2021, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 27 janvier 2021 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2021-02-11.016

D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

PDM – Gala Excellence – Cohorte 2019-2020 450 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Vente du lot 1 605 333 (5, 10<sup>e</sup> Avenue) à 9284-1469 Québec inc. (Habitation Trilogic)- Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de propositions pour la vente de différents lots vacants, dont le lot 1 605 333 (5, 10<sup>e</sup> avenue) ;

CONSIDÉRANT que le 24 novembre 2020, le conseil a, par résolution, accepté l'offre d'achat présentée par la compagnie 9284-1469 Québec inc. (Habitation Trilogic), pour la somme de 180 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que la compagnie 9284-1469 Québec inc. (Habitation Trilogic) a mandaté un cabinet de notaires pour préparer l'acte de vente notarié ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2021-02-11.017

DE VENDRE à la compagnie 9284-1469 Québec inc. (Habitation Trilogic) l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 605 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 180 000 \$, plus taxes : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

### 2.3 Résolution d'appui à la Coalition Santé Laurentides

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale ;

CONSIDÉRANT que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque année, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;

CONSIDÉRANT que les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis ;

CONSIDÉRANT que le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative ;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu ;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient ;

CONSIDÉRANT que seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ ;

CONSIDÉRANT qu'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides ;

CONSIDÉRANT que le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides ;

CONSIDÉRANT que la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ.

**IL EST**

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2021-02-11.018**

QUE la Ville de Deux-Montagnes adhère officiellement à la Coalition Santé Laurentides.

D'APPUYER la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix de la Ville de Deux-Montagnes à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'HRSJ.

D'EXIGER du gouvernement du Québec une équité interrégionale et la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux pour bâtir l'avenir d'un réseau de santé accessible et efficient pour l'ensemble de la population.

**ADOPTÉE**

**2.4 Aréna Olympia – Bail avec le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides – Centre de vaccination Covid-19**

---

CONSIDÉRANT les mesures à prendre pour protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que la situation requiert que le CISSS des Laurentides assure l'offre de services quant aux soins requis ;

CONSIDÉRANT que la situation requiert que le CISSS des Laurentides puisse offrir un site pour la tenue des activités pour contrer la COVID-19 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2021-02-11.019

DE SIGNER un bail de location de l'Aréna Olympia avec le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides pour la mise en place d'un centre régional de vaccination contre la Covid-19. La durée du bail est du 15 février au 31 août 2021. La location est à titre gratuit. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer le bail, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2.5 UMQ – Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**

---

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement suivante :

«Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les Municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie». Et nous invitons les élues et élus de toutes les Municipalités du Québec à joindre le mouvement.»

#### IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-02-11.020

D'ADHÉRER à la déclaration d'engagement de l'UMQ ayant pour thème «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie».

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

#### ADOPTÉE

### 3. Comités, commissions, régie

#### 3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2021

4. **Règlements municipaux**

4.1 **Adoption – Règlement n°1677 – Règlement modifiant le Règlement n°1671 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 21 janvier 2021, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de corriger un numéro de paragraphe inscrit dans le règlement n°1671 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2021-02-11.021

D'ADOPTER le Règlement n° 1677 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement n°1671 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement* », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

4.2 **Adoption – Règlement n°1678 – Règlement concernant l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 décembre 2020, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de permettre l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à la Cour municipale commune ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2021-02-11.022

D'ADOPTER le Règlement n° 1678 intitulé « *Règlement concernant l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes* », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4.3 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 922 800 \$ pour les travaux de réfection de la chaussée et bordures de diverses rues**

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 922 800 \$ pour les travaux de réfection de la chaussée et bordures de diverses rues.

Monsieur Michel Mendes dépose le projet de règlement qui aura pour objet une dépense et un emprunt de 3 922 800 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée et bordures de diverses rues.

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Janvier 2021**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2021 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 139 622,83 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	354 216,93 \$

**6. Ressources humaines**

**6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**6.2 Signature d'un contrat de travail à durée déterminée – poste cadre RH**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a évalué le besoin d'embaucher une ressource cadre en gestion des ressources humaines pour une période déterminée maximale de 3 ans ;

CONSIDÉRANT que le processus d'affichage et de sélection a été fait le 27 janvier 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2021-02-11.023**

DE SIGNER un contrat de travail à durée déterminée maximale de 3 ans avec Madame Mélanie Foucault, au poste de conseillère cadre en gestion des ressources humaines : le directeur général est autorisé à signer le contrat, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**



**6.3 Signature de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n°2020-11-24.195 concernant l'entente de restructuration du service de sécurité incendie;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-02-11.024

DE SIGNER avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Deux-Montagnes, la convention collective, d'une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la convention collective.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**7. Urbanisme**

**7.1 Demandes de dérogations mineures**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-02-11.025

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A)	242, 27 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 973 890) dossier 2020-00900	De régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée existante avec une marge latérale droite de 1,0 m au lieu de 1,5 m.

<p>257, 15<sup>e</sup> Avenue (lot projeté 6 419 760) B) dossier 2021-00016</p>	<p>D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation résidentielle unifamiliale jumelée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une marge avant de 7,59 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents;</li> <li>- une marge latérale de 2,37 m au lieu de 3 m;</li> <li>- une largeur de bâtiment de 6,4 m au lieu de 7 m.</li> </ul>
<p>259, 15<sup>e</sup> Avenue (lot projeté 6 419 759) C) dossier 2021-00017</p>	<p>D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation résidentielle unifamiliale jumelée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une marge avant de 8,20 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ;</li> <li>- une marge latérale de 2,37 m au lieu de 3 m;</li> <li>- une largeur de bâtiment de 6,4 m au lieu de 7 m.</li> </ul>
<p>91, Place Fournier D) (lot 4 512 272) dossier 2021-00018</p>	<p>D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation résidentielle unifamiliale isolée avec un coefficient d'emprise au sol (C.O.S.) de 20 % au lieu de 25 %.</p>

**ADOPTÉE****7.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

**2021-02-11.026**

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	330, 24 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 975 739)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00754 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par la conversion de l'abri d'auto en garage attenant. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de brique rouge identique à la brique existante et d'un déclin de vinyle de couleur blanc pour les façades latérales et arrière tel que démontré sur les

	plans soumis et l'image couleur soumise.
B)  255-255A, 15 <sup>e</sup> Avenue (lot projeté 6 419 761)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00020 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle bifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de pierre Rinox de couleur blanc amande, une brique Brampton couleur porter rouge ainsi qu'un déclin d'acier mac modèle Harrywood couleur bouleau brulé tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
C)  257, 15 <sup>e</sup> Avenue (lot projeté 6 419 760)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00022 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale jumelée sur le lot projeté 6 419 760. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de pierre Rinox de couleur amande, un revêtement de canexel de couleur gris brume et un canexel de couleur Renard Roux tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
D)  259, 15 <sup>e</sup> Avenue (lot projeté 6 419 759)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00023 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale jumelée sur le lot projeté 6 419 759. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de pierre Rinox de couleur amande, un revêtement de canexel de couleur gris brume et un canexel de couleur Renard roux tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
E)  261 -261A, 15 <sup>e</sup> Avenue, (lot projeté 6 419 758)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00021 pour le projet de nouvelle construction résidentielle bifamiliale isolée sur le lot projeté 6 419 758. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de pierre techno bloc modèle ionic couleur vanille, une brique techno bloc modèle Griffintown couleur noire ainsi qu'un déclin de d'acier mac modèle Harrywood de couleur bouleau brûlé tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
F)  255 à 261A, 15 <sup>e</sup> Avenue (lots projetés 6 419 758 à 6 419 761)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-5004 pour la demande de permis pour une opération cadastrale pour le remplacement des lots 1 974 053 et 1 974 054 par la création de 4 nouveaux lots (6 419 758 à 6 419 761) tel que démontré sur le plan de l'arpenteur soumis.

ADOPTÉE

**8. Travaux public**

**8.1 Contrat pour le transport et disposition des résidus domestiques dangereux (appel d'offres GT2018-002) - Option de renouvellement année 2021**

CONSIDÉRANT l'adjudication, le 8 mars 2018, du contrat pour le transport et disposition des résidus domestiques dangereux (appel d'offres GT2018-002) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour l'année 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2021-02-11.027**

D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2021 du contrat avec *Triumvirate Environnemental (Canada) Inc.* pour le transport et disposition des résidus domestiques dangereux, selon les documents d'appel d'offres GT2018-002, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois enregistré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.15.446.

**ADOPTÉE**

**8.2 Contrat pour la fourniture de pierre concassée (appel d'offres GT2018-006) - Option de renouvellement année 2021**

CONSIDÉRANT l'adjudication, le 12 avril 2018, du contrat pour la fourniture de pierre concassée (appel d'offres GT2018-006) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour la l'année 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2021-02-11.028**

D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2021 du contrat avec *Uniroc Inc.* pour la fourniture de pierre concassée, selon les documents d'appel d'offres GT2018-006, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois enregistré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.321.00.621, 02.331.00.622, 02.413.00.621, 02.415.00.621.

**ADOPTÉE**

**8.3 Contrat pour le balayage des rues et des stationnements (appel d'offres GT2018-003) - Option de renouvellement année 2021**

CONSIDÉRANT l'adjudication, le 8 mars 2018, du contrat pour le balayage des rues et des stationnements (appel d'offres GT2018-003) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour la l'année 2021 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2021-02-11.029

D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2021 du contrat avec *Groupe Villeneuve Inc.* pour le balayage des rues et des stationnements, selon les documents d'appel d'offres GT2018-003, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois enregistré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.449.

**ADOPTÉE**

**8.4 Marquage des rues et stationnements (Appel d'offres GT2019-002) – Option de renouvellement saison 2021**

CONSIDÉRANT l'adjudication le 13 juin 2019 du contrat pour le marquage des rues et des stationnements pour la saison 2019 (appel d'offre GT2019-002) ;

CONSIDÉRANT les options de renouvellement offertes pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, la Ville désire se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-02-11.030

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2021 du contrat pour le marquage des rues et stationnements avec *Entreprise M.R.Q. Enr.*, selon les documents d'appel d'offres GT2019-002 indexés selon l'IPC des 12 derniers mois, enregistré entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 1<sup>er</sup> mars 2021.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

**ADOPTÉE**

9. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h58.  
Aucune question à la séance du conseil. La période de questions se termine à 19h58.

10. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques